

Expertise garantie

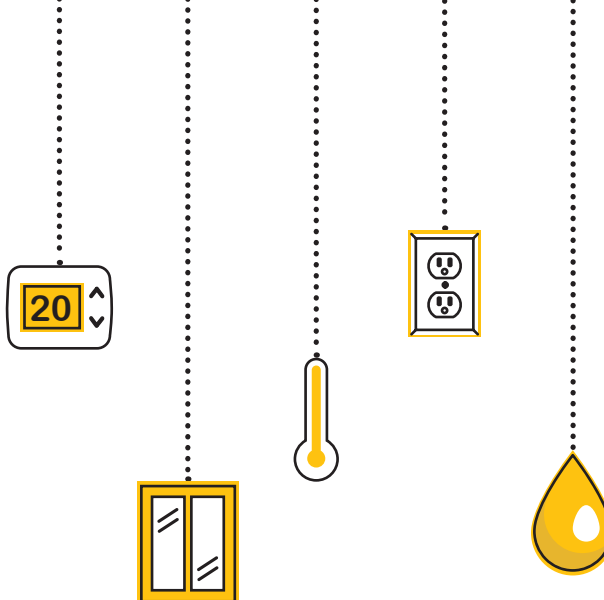
- › Entrepreneurs et spécialistes en ventilation formés et certifiés
- › Inspections gratuites d'un spécialiste indépendant mandaté par le gouvernement
- › Test d'infiltrométrie inclus pour valider la qualité de l'étanchéité
- › Homologation gouvernementale reconnue

Soyons écoénergétiques : chaque geste compte!

La transition énergétique du Québec, c'est l'affaire de tous. La multiplication de toutes nos actions promet des résultats impressionnants à l'échelle de la collectivité :

- › Profitez de nos conseils en efficacité énergétique.
- › Découvrez les programmes d'aide financière qui sont à votre disposition.
- › Explorez une foule de contenus vous permettant de mieux saisir toute l'importance de la transition énergétique pour le Québec.

Découvrez comment jouer un rôle au [Québec.ca/Transition-énergétique](https://quebec.ca/Transition-energetique)



Exigez l'homologation Novoclimat!

[Québec.ca/Novoclimat](https://quebec.ca/Novoclimat)
1 866 266-0008



Le cadre normatif ainsi que le guide du participant du programme, disponibles sur le site [Québec.ca/Novoclimat](https://quebec.ca/Novoclimat), prévalent sur ce dépliant.

Plan pour une
économie
verte

NOVO
CLIMAT



Optez pour une habitation neuve performante

en choisissant une construction à haute efficacité énergétique



Novoclimat

Obtenez de l'aide financière pour une habitation homologuée Novoclimat, alliant confort, performance et durabilité.

Habitations admissibles

L'habitation doit être construite en totalité par un entrepreneur certifié Novoclimat. Le projet doit être inscrit au programme par l'entrepreneur avant le début des travaux de construction.

- › Maison unifamiliale détachée, jumelée ou en rangée
- › Bâtiments multilogements¹

L'inscription avant le début des travaux est obligatoire

Étapes à suivre

Rien de plus simple :

- 1/ Choisissez un projet de construction en voie d'homologation.
OU
Choisissez un entrepreneur certifié Novoclimat et laissez-le prendre en charge l'inscription au programme **avant le début des travaux**.
- 2/ Demandez à votre entrepreneur d'ajouter l'option Novoclimat sur votre contrat de vente.

Aide financière¹

- › **2 000 \$** pour le propriétaire de l'habitation
ou
4 000 \$ pour le propriétaire qui accède à sa première habitation
- › Incitatifs offerts par certaines institutions financières et compagnies d'assurance

Si votre entrepreneur n'est pas certifié, invitez-le à devenir un ambassadeur Novoclimat. De nombreux avantages l'attendent!

Avantages de l'homologation

- › Homologation gouvernementale reconnue
- › Performance écoénergétique supérieure aux exigences d'efficacité énergétique du Code de construction du Québec
- › Construction réalisée par des professionnels formés et certifiés
- › Inspections en cours de construction
- › Économies annuelles de 20 %* sur la facture d'énergie

Avantages pour les propriétaires

- › Un air intérieur plus sain grâce à des systèmes de ventilation performants
- › Un confort accru grâce à une isolation supérieure
- › Moins de risques de courants d'air et de moisissure grâce à des techniques de construction spécialisées
- › Des portes et des fenêtres plus efficaces
- › Investissement vite rentabilisé grâce aux économies annuelles d'énergie

Québec.ca/Novoclimat

1. D'autres conditions et types d'aide s'appliquent aux multilogements. Visitez Québec.ca/Novoclimat pour connaître tous les détails.

* Valable pour les maisons et les petits bâtiments multilogements Novoclimat.